

FEDERATION DE SEINE ET MARNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

22, rue des jons – Aubigny
77650 – MONTEREAU-SUR-LE-JARD



BILAN ANNUEL 2018 DE L'ANIMATION du DOCOB SITE NATURA 2000 FR1102007 « Rivière du Vannetin »

Février 2019



Sommaire

1. PREAMBULE.....	1
1.1. LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000	1
1.1.1. <i>L'animation</i>	1
1.1.2. <i>Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB</i>	1
1.2. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE	2
2. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION	2
2.1. CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA	2
2.1.1. <i>Site Internet</i>	2
2.1.2. <i>Plaquettes de communication</i>	2
2.1.3. <i>Fiche d'aide à la réalisation des évaluations des incidences Natura 2000</i>	2
2.2. ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATION	2
2.3. PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS	2
2.4. COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES	2
2.5. SENSIBILISATION ET CONSEILS AUX ELUS, RIVERAINS ET USAGERS DU SITE.....	3
3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS.....	3
3.1. PROJET ET TRAVAUX.....	3
3.2. SIGNALEMENTS	3
4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	4
4.1. CAMPAGNE DE SUIVI DE LA REPRODUCTION DE LA LAMPROIE DE PLANER (LAMPETRA PLANERI)	4
4.2. CAMPAGNE DE PECHES ELECTRIQUES.....	4
4.3. SUIVI DES POPULATIONS DE MULETTE EPAISSE (<i>UNIO CRASSUS</i>)	4
4.1. INTEGRATION DES DONNEES NATURALISTE A CETTIA.....	5
5. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D'ACTIONS SUR LE SITE	5
5.1. COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LE SITE.....	5
5.2. PARTICIPATION AU COMITE DE PILOTAGE, RENCONTRE, COLLOQUES.....	5
6. CONTRACTUALISATION ET GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES.....	6
6.1. ACTUALISATION DE LA BASE DE DONNEES PROPRIETAIRES	6
6.2. ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000	6
6.3. ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000	6
6.4. ANIMATION DES MAEC	6
6.5. ANIMATION FONCIERE	6
7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE.....	8
7.1. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE.....	8
7.1.1. <i>Organisation de réunion du comité de pilotage</i>	8
7.1.2. <i>Animation de groupes de travail</i>	8
7.1.3. <i>Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat</i>	8
7.1.4. <i>Rapportage des données Natura 2000</i>	8
7.2. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	8
8. COMPLEMENTS OU MISE A JOUR DU DOCOB.....	8
9. SYNTHESE	9

Liste des figures

Figure 1 : Territoire PAEC Brie Est porté par la CA77 (Source : CA77).....	7
Figure 2 : Répartition des activités l'animation du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »	9

1. PREAMBULE

1.1. LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000

Le site FR1102007 « Rivière du Vannetin » a été désigné au titre de la Directive « Habitats – Faune – Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992), il s'agit donc d'une Zone Spéciale de Conservation depuis le 17/04/2014.

Le Document d'Objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral le 23 janvier 2013 et l'animation du site a débuté le 1^{er} janvier 2014.

1.1.1. L'animation

La **Communauté de communes des 2 Morin** a été désignée pour porter l'animation du site. Monsieur Rémi LEMOINE, assure la présidence du Comité de Pilotage.

Elle a passé un marché à bon de commande pour l'animation du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » pour la **période 2018/2021**. La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a été retenue pour assurer cette mission.

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique assure l'animation du site depuis 2014.

Le présent bilan s'étend du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018.

1.1.2. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

La désignation du site Natura 2000 se justifie par la présence de trois espèces d'intérêt communautaire :

- le Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163),
- la Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).
- la Mulette épaisse (*Unio crassus* - Code Natura 2000 : 1032).

Afin de préserver ces espèces, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux objectifs suivants :

1. Préserver les milieux naturels dans une logique de maintien d'une mosaïque d'habitats et des corridors écologiques,
2. Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels,
3. Assurer le suivi scientifique des habitats naturels et des espèces,
4. Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire,
5. Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement,
6. Réaliser une étude complémentaire sur les autres espèces d'intérêt communautaire identifiées au sein et à proximité du site : la Mulette épaisse (*Unio crassus*),
7. Maintenir ou restaurer la continuité écologique et le transit sédimentaire de la rivière,
8. Restaurer la qualité de l'eau,
9. Restaurer et conserver des habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire,
10. Maintenir et développer des pratiques agricoles extensives favorisant la conservation des espèces de poissons d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles,

11. Maintenir ou développer des pratiques sylvicoles favorisant la conservation des espèces d'intérêt communautaire.

Pour atteindre ces objectifs, 28 mesures ont été identifiées dans le DOCOB (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, contrats Natura 2000 et Autres Contrats), auxquelles s'ajoute la Charte Natura 2000.

1.2. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Gestion des habitats et des espèces,
2. Suivi des Evaluations d'Incidence Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Information, communication et sensibilisation,
5. Veille à la cohérence des politiques publiques,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

2. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

2.1. CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA

2.1.1. Site Internet

Le site Internet dédié au site Natura 2000, a été mis à jour en 2018 lorsque cela a été nécessaire (actualités, etc.).

2.1.2. Plaquettes de communication

La plaquette à destination du grand public présentant le site Natura 2000, ses espèces et habitats communautaires ainsi que les évaluations d'incidences et les outils de contractualisation, a été imprimée et sont disponibles à l'accueil de la Communauté de communes des 2 Morin.

2.1.3. Fiche d'aide à la réalisation des évaluations des incidences Natura 2000

La fiche d'aide à la réalisation des évaluations des incidences Natura 2000 a été mise à jour et complétée.

2.2. ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATION

En avril 2018, il n'y a pas eu de réunion d'information particulière.

2.3. PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS

Nous n'avons pas été sollicités pour participer à des manifestations ou réunions sur le territoire.

2.4. COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES

En 2017, une animation a eu lieu :

- Chartronges, classe de CM1, 24 élèves, le 29/06/17

L'animation se déroule en deux parties : une première phase « théorique » en classe, puis une deuxième phase d'observation lors d'une sortie au bord de la rivière. L'objectif est de présenter les

milieux aquatiques en général puis les espèces et les habitats naturels protégés sur le Vannetin avec des outils pédagogiques adaptés.

2.5. SENSIBILISATION ET CONSEILS AUX ELUS, RIVERAINS ET USAGERS DU SITE

Tout au long de l'année, l'animatrice a répondu aux questions des élus, riverains et usagers du site. Par exemple, elle a été sollicitée pour la cartographie des cours d'eau, la présence de bande enherbée, l'aménagement de berges ou la restauration d'un pont.

3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

3.1. PROJET ET TRAVAUX

Une veille locale a été effectuée sur le site Natura 2000 afin de suivre les projets nécessitant une évaluation des Incidences Natura 2000 et de pouvoir identifier les modifications locales du territoire pour les prendre en compte lors de l'analyse des suivis écologiques.

Les projets / travaux suivants ont été suivis à proximité et sur le site Natura 2000 :

- Le projet d'aménagement d'un lotissement « Clos du Vannetin »
- Le projet de station d'épuration de la commune de Leudon-en-Brie
- Course de Quad Univers tout terrain

La construction d'habitations en site Natura 2000 et en zone inondable a pu être évitée. Le lotissement sera limité à un secteur n'impactant pas le site Natura 2000.

3.2. SIGNALEMENTS

Lors de ses visites sur le terrain, l'animatrice a pu observer des dommages sur le site Natura 2000. L'AFB, la DDT et Le DRIEE ont été informées.

En réalisant le suivi 2018 « Mulette épaisse » au Pont de Milhard à Marolles en Brie, il a été constaté que les barrages et le pompage réalisés sur la station étaient toujours présents.

L'animatrice a cherché le propriétaire du pompage qui utilise l'eau pour son activité de maraichage. Elle lui a conseillé de supprimer le barrage et le pompage et de trouver une situation alternative. L'ouvrage a été démonté en partie fin 2018.

4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Trois actions principales ont été réalisées dans le cadre des suivis scientifiques et techniques du site :

- Suivi de la reproduction de la Lamproie de planer (*Lampetra planeri*) ;
- Campagne de pêches électriques pour évaluer les populations des espèces piscicoles communautaires.
- Suivi des populations de Mulette épaisse (*Unio Crassus*)

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Suivi 2018 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1102007 « Rivière du Vannetin » (Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2019). Il est téléchargeable via le site Internet dédié au site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ».

4.1. CAMPAGNE DE SUIVI DE LA REPRODUCTION DE LA LAMPROIE DE PLANER (LAMPETRA PLANERI)

Espèce concernée : Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Objectif : Constaté une reproduction effective de la Lamproie de planer sur le site Natura 2000, grâce à l'observation de comportements reproducteurs d'individus adultes. Ces comportements sont la recherche d'un lieu propice à la reproduction par des individus nageant, le creusement d'un nid et la formation d'une « pelote d'individus » qui correspond à la phase active de copulation.

Description des actions réalisées : Le propriétaire le long des précédentes observations de reproduction de lamproie de planer est en contact avec l'animatrice. S'il observe des individus nageants, il contacte l'animatrice

Conclusions principales : La reproduction de la Lamproie de planer n'a pu être avérée en 2018 sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ».

4.2. CAMPAGNE DE PECHEES ELECTRIQUES

Objectif : Suivi de l'évolution des espèces piscicoles d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

Espèces concernées : Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163), Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées : Le suivi des espèces piscicoles d'intérêt communautaire est annuel et porte depuis de 2015 sur 2 des 6 stations identifiées lors de l'élaboration du DOCOB.

La station en amont du Moulin de Mizande à Saint-Siméon et la station au niveau du Bois Fourneaux à Marolles en Brie ont été prospectées en 2018, selon le protocole d'inventaire.

L'analyse des résultats a porté sur l'ensemble du peuplement piscicole (écologie des espèces, effectifs, biomasses...), puis sur les espèces d'intérêt communautaire avec une représentation graphique des effectifs par classes de tailles.

Conclusions principales : Seul le chabot a été capturé cette année sur les deux stations inventoriées.

4.3. SUIVI DES POPULATIONS DE MULETTE EPAISSE (UNIO CRASSUS)

Espèce concernée : Mulette épaisse (*Unio Crassus* - Code Natura 2000 : 1032).

Objectif : En 2014, une cartographie de la Mulette épaisse dans le site Natura 2000 FR1102007 « Rivière du Vannetin » a été réalisé. Les individus de Mulette épaisse (*Unio crassus*) vivants n'ont été trouvés que sur le secteur délimité entre le barrage du Bois des Fourneaux à Choisy-en-Brie et l'ouvrage du château de Marolles-en-Brie. En 2015, une étude a été menée par l'ONEMA pour

caractériser la population et tenter de définir sa viabilité. Les deux stations de suivis ont été définies en croisant les résultats de ces études. En 2107, cinq individus vivants ont pu être observés en 2017 sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ».

Description des actions réalisées : Pour ne pas impacter cette fragile population, il a été décidé de réaliser un suivi visuel des habitats de l'espèce.

Conclusions principales : Il a été constaté que les barrages et le pompage sur la station à Marolles étaient toujours présents. Ils impactent fortement les habitats d'espèces.

L'animatrice s'est renseignée pour réaliser et chiffrer un suivi par ADN environnemental de l'espèce.

4.1. INTEGRATION DES DONNEES NATURALISTE A CETTIA

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'investit régulièrement dans la démarche d'inventaire de la biodiversité de l'Agence régionale de la Biodiversité. C'est pourquoi, il a semblé naturel et intéressant de valoriser les informations recensées lors des inventaires écologiques et les « données opportunistes » récoltées lors de déplacements de terrain, dans l'outil régional de saisie « Cettia-IDF ». L'intégration des résultats des suivis écologiques dans cet outil permet également leur transfert au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).

5. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D'ACTIONS SUR LE SITE

5.1. COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LE SITE

L'animatrice s'assure de la cohérence des politiques publiques sur le site avec les enjeux Natura 2000.

La FDAAPPMA 77 est en contact régulier avec les collectivités et les acteurs du territoire (AFB, DDT, CG77,...).

Les relations entre les principales structures intervenant sur le territoire, que sont le SAGE des 2 Morin et le Syndicat intercommunal de la vallée du Haut Morin, ont été maintenues en routine sur le site Natura 2000 tout au long de l'année 2018.

De plus, elle a été en contact avec la SNPN, la maison de l'élevage et la chambre d'agriculture.

5.2. PARTICIPATION AU COMITE DE PILOTAGE, RENCONTRE, COLLOQUES

L'animatrice a participé à différentes manifestations :

- **Forum des gestionnaires le 15 novembre 2018** sur la thématique "Natura 2000 : suivre et évaluer pour mieux gérer" organisé par le centre de ressource Natura 2000.
- Journée technique consacrée au projet « **Réseau de sites de démonstration pour la restauration hydromorphologique des cours d'eau** », le 13 novembre 2018
- Formation d'éco-pâturage (par EcoTerra), le 30 juillet 2018 sur la gestion d'un troupeau et la faisabilité du projet d'éco pâturage pour lutter contre la Renouée du Japon.

6. CONTRACTUALISATION ET GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES

6.1. ACTUALISATION DE LA BASE DE DONNEES PROPRIETAIRES

La base de données propriétaires est mise à jour tout au long de l'année en fonction des contacts pris par l'animatrice.

L'animatrice expose les outils Natura 2000 à chaque propriétaire rencontré.

6.2. ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000

En 2017, aucune Charte Natura 2000 n'a été signée.

6.3. ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000

Aucun projet de Contrat Natura 2000 n'a émergé sur le site en 2017. Un propriétaire a été rencontré pour faire le point sur les possibilités de contrat Natura 2000. Ces travaux ne peuvent pas rentrer dans le cadre d'un contrat. Il a été renseigné sur les contraintes réglementaires en cas de travaux.

6.4. ANIMATION DES MAEC

Depuis 2016, l'animation du territoire agricole pour une évolution des pratiques notamment via les MAEC sur le territoire Natura 2000 est assurée uniquement par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne.

En effet, elle a déposé un PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) sur le territoire « Brie Est » pour une durée de 3 ans (2016-2018) et qui inclus le site Natura 2000 Ainsi, les MAEC seront proposées à l'échelle communale sur l'ensemble du site et plus seulement limitées aux parcelles bordant le cours d'eau.

6.5. ANIMATION FONCIERE

Aucune animation foncière n'a encore été engagée. Néanmoins, si besoin est, la base de données des propriétaires des parcelles cadastrales du site sera un outil utile à ce type de travail ; d'autant plus que certains propriétaires nous ayant contacté, pourraient souhaiter vendre des terrains en bordure du Vannetin.

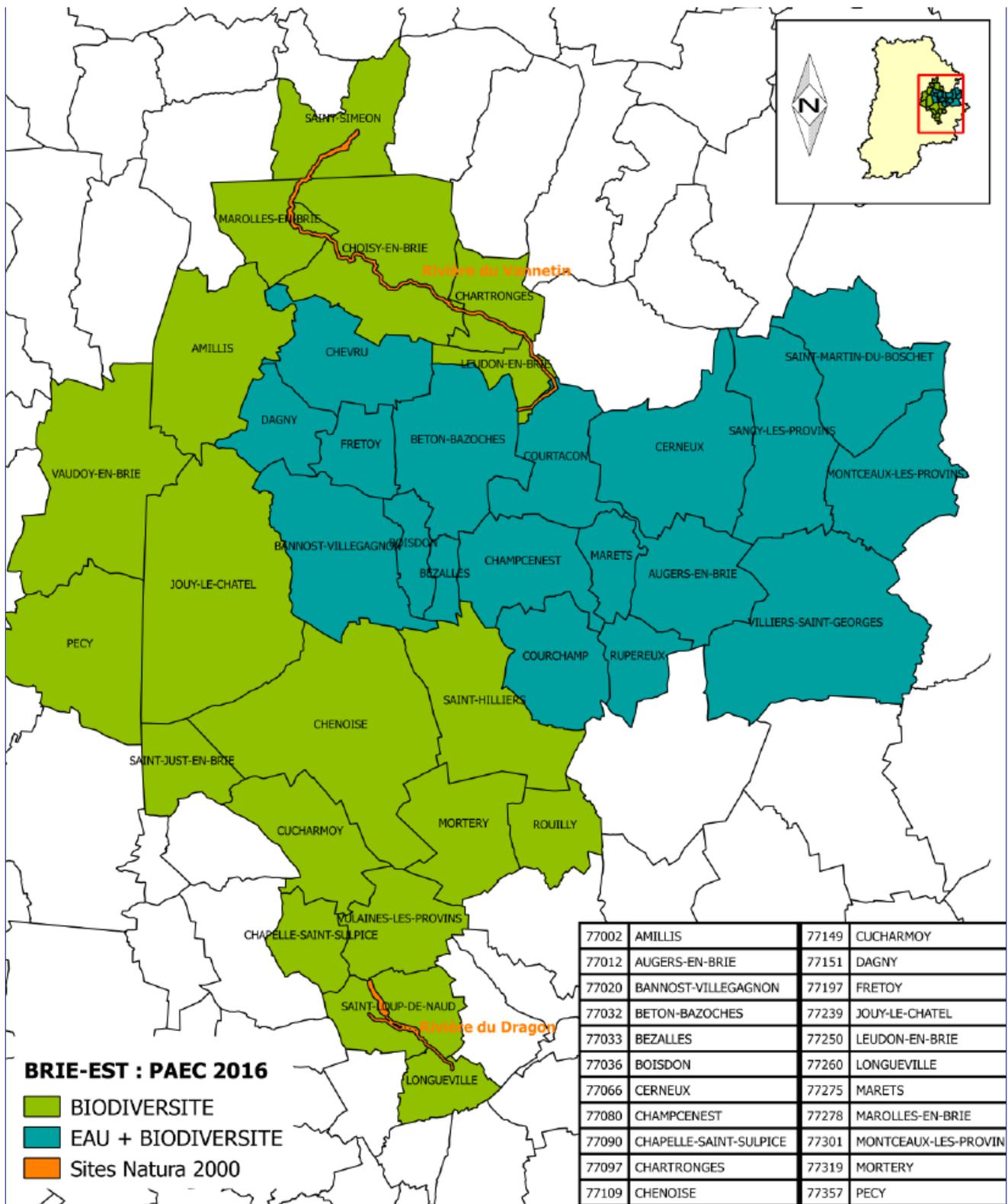


Figure 1 : Territoire PAEC Briere Est porté par la CA77 (Source : CA77)

7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1.1. Organisation de réunion du comité de pilotage

Le Comité de pilotage du site Natura 2000 s'est tenu le 25 mai 2018. Une présentation des actions menées a été effectuée suivi d'échanges entre les différents acteurs. Un compte-rendu de réunion a été rédigé.

7.1.2. Animation de groupes de travail

Au cours de cette année 2018, l'animation de groupes de travail n'a pas été nécessaire.

7.1.3. Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat

Les services de l'Etat ont été tenus informés de l'animation du site tout au long de l'année, grâce à des rencontres ou des échanges réguliers, par téléphone et emails.

L'animatrice a assisté à des journées d'échanges :

- Journée technique d'échanges du réseau Natura 2000 en Seine et Marne, le 3 juillet 2018.
- Journée annuelle d'échanges du réseau Natura 2000 d'Île-de-France, le 4 décembre 2018.

7.1.4. Rapportage des données Natura 2000

Les données sur le site ont été envoyées aux services d'états pour le rapportage à l'Europe.

7.2. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

En 2018, les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernaient :

- Le renouvellement du Marché d'Animation
- Le suivi de de la convention d'animation avec la Communauté de communes des 2 Morin,
- Le suivi des activités d'animation (notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles),
- La réalisation du bilan d'animation pour 2017 (rédaction du rapport, facturation...).

8. COMPLEMENTS OU MISE A JOUR DU DOCOB

Aucune mise à jour du DOCOB n'a été effectuée en 2018.

9. SYNTHÈSE

En 2018, le temps passé pour animer le site Natura 2000 a été de **22 jours**.

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 est décrite par le diagramme en secteurs suivant :

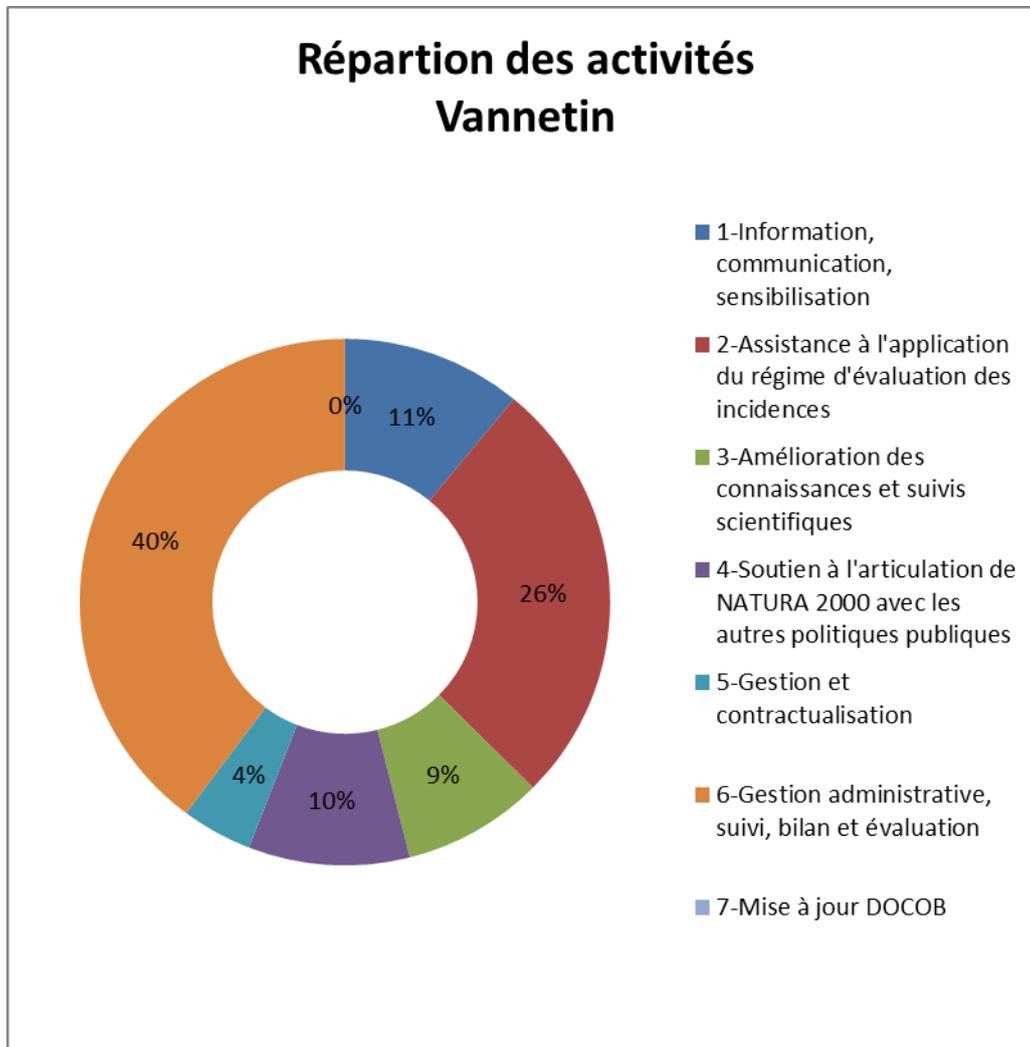


Figure 2 : Répartition des activités l'animation du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »

Les missions réalisées en 2018 ont eu pour objectifs de promouvoir la politique Natura 2000 sur le site « Rivière du Vannetin » et d'informer les élus et les riverains sur la démarche Natura 2000 et sur les opportunités qu'elle offre pour préserver la biodiversité et le milieu aquatique.

Cette année, la gestion administrative du site (40%) et l'assistance à l'évaluation des incidences (26%) ont été les activités majoritaires.